

Programme Bourgogne
Franche-Comté et Massif du Jura
**FEDER-FSE +
2021-2027**

ORDRE DU JOUR

**CONSULTATION ECRITE DU
COMITE REGIONAL DE
PROGRAMMATION DU
23 AU 30 OCTOBRE 2026**

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Synthèse programmation initiale

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente				
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME				
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers				
2	Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)	838 573,76 €	502 935,00 €	59,98%	1
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen				
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	1 820 000,00 €	364 000,00 €	20,00%	1
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs	618 350,00 €	146 085,75 €	23,63%	1
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables				
				TA2	Suoténir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables	555 685,20 €	244 582,60 €	44,01%	3
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité	429 110,39 €	132 105,19 €	30,79%	2
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité				
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale				
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers	190 254,83 €	85 614,67 €	45,00%	1
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)				
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification	471 572,50 €	185 679,61 €	39,37%	1

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines	201 120,89 €	102 352,00 €	50,89%	1
				TA3	Infrastructures vertes en ville	1 471 835,65 €	878 400,00 €	59,68%	1
				TA4	Renouvellement urbain				
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain				
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales	1 011 291,05 €	162 720,00 €	16,09%	1
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural	2 153 500,95 €	480 000,00 €	22,29%	1
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural	991 915,00 €	576 000,00 €	58,07%	1
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques				
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons				
Total						10 753 210,22 €	3 860 474,82 €		15

FEDER

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 2 : synthèse p7
 - CHU DIJON BOURGOGNE p9
- Priorité 3 : synthèse p13
 - OPAC Saône et Loire OPH p15
 - Commune de Givry p19
 - SM Parc Régional du Morvan p25
 - ALE DE LA NIEVRE p29
 - Conseil Dép Saône et Loire p33
 - CC Plateau Frasné et Val Drugeon p37
 - CC Les Bertranges p41
- Priorité 5 : synthèse p45
 - CU Le Creusot Montceau les Mines p47
 - SPL Territoire 25 p53
 - Commune de Genlis p57
 - CC Vallées de la Tille et de l'Yonne p61
 - CSI Jacques PILLET p65

Pour Information :

- Synthèse p69
 - o Priorité 5 :
 - Mairie de Ruffey sur Saône p71

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 2 : "Développer une économie régionale itournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	Avance sollicitée
2	1.2	3	BFC017449	ASTERIA-V2 : Améliorer le Suivi Thérapeutique En vie Réelle par l'Intelligence Artificielle	CHU DIJON BOURGOGNE	838 573,76 €	502 935,00 €	59,98%						335 638,76 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
Sous-total			1			838 573,76 €	502 935,00 €		- €	- €	- €	- €	- €	335 638,76 €		
Nombre de projets présentés :			1			TOTAL	838 573,76 €	502 935,00 €		- €	- €	- €	- €	335 638,76 €		

Projet	BFC017449 - ASTERIA-V2 : Améliorer le Suivi Thérapeutique En vie Réelle par l'Intelligence Artificielle
Porteur de projet	26210007600013 - CHU DIJON BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
Type d'action	PR2-RSO1.2-TA3 - Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)
Eligibilité temporelle	du 01/12/2026 au 30/10/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/12/2026 au 30/06/2028
Coût total éligible	838 573,76 € HT
Montant de l'aide UE	502 935,00 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

Le système de santé français fait face à une augmentation des maladies chroniques, à des difficultés d'accès aux soins et à des contraintes structurelles et financières. Le manque de coordination, les déserts médicaux et les tensions budgétaires entraînent des ruptures dans les parcours de soins : examens non réalisés, retards diagnostiques et prises en charge inadaptées. Ces dysfonctionnements compliquent l'identification rapide des patients à risque et peuvent réduire leurs chances de guérison.

Le projet ASTERIA V2, porté par le CHU de Dijon, propose un modèle organisationnel appuyé par l'intelligence artificielle. Il vise à automatiser la détection d'événements à risque et à coordonner des réponses standardisées à l'échelle territoriale. Le système agrège des données cliniques, biologiques et de dispensation, applique des règles fondées sur les recommandations médicales, puis génère des alertes exploitables.

Il permet de prioriser les situations critiques, d'alerter les professionnels concernés, de proposer des actions adaptées et d'organiser une escalade des soins si nécessaire. Conçu pour être interopérable, sécurisé et conforme aux normes (HDS, RGPD), il sera testé sur 500 patients. L'objectif est d'améliorer la réactivité médicale, l'observance, de réduire les complications évitables et d'optimiser le temps médical, avec une perspective de déploiement territorial en Bourgogne-Franche-Comté.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet s'inscrit au sein de l'action 3 "Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémedecine)" de l'OS 1.2 "Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics" de la priorité 2 prévu au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2017 : fiche action e-care (approuvée au comité de suivi du 03/10/2022).

A travers ce projet, le CHU de Dijon vise à améliorer le suivi thérapeutique des patients grâce à l'intelligence artificielle et à l'exploitation automatisée des données de santé. Il répond aux enjeux croissants de coordination des parcours de soins.

Éligibilité géographique : Bourgogne-Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre décembre 2026 et juin 2028.

Taux d'aide du FEDER : 59,98 % conforme au plafond de 60% autorisé par la fiche action e-care (approuvée au comité de suivi du 03/10/2022).

Taux d'aide publique : 100% conforme à la réglementation européenne applicable.

Après instruction du dossier, une subvention FEDER de 502 935,00 € est proposée pour la réalisation du projet, représentant 59,98% d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 838 573,76 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	59,98	502 935,00
Sous-total cofinanceur				59,98	502 935,00
Bénéficiaire				40,02	335 638,76
Coût total éligible					838 573,76

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Développement et Hébergement Solution ASTERIA	838 573,76
Coût total du projet		838 573,76

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO13 - Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour les entreprises	Réalisation	Euros	
FED_RCO14 - Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	Réalisation	Institutions publiques	1.00
FED_RCR11 - Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés	Résultat	Utilisateurs annuels	2535.00
FED_RCR12 - Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises	Résultat	Utilisateurs annuels	0.00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	Avance sollicitée
3	2.1	1	BFC016121	CHALON-SUR-SAÔNE (71), Quartier Prés Saint Jean : Rénovation énergétique de 128 logements sociaux dans les bâtiments D, E et G	OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT	1 820 000,00 €	364 000,00 €	20,00 %		132 118,52 €	910 000,00 €	341 314,76 €		72 566,72 €	2025/2630 Décision relative à l'application de l'article 106 paragraphe 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de SIEG	NON
Sous-total			1			1 820 000,00 €	364 000,00 €		- €	132 118,52 €	910 000,00 €	341 314,76 €	- €	72 566,72 €		
3	2.1	2	BFC012668	Rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école élémentaire Lucie Aubrac	COMMUNE DE GIVRY	618 350,00 €	146 085,75 €	23,63%	154 587,58 €	154 267,81 €	23 504,09 €	16 234,77 €		123 670,00 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
Sous-total			1			618 350,00 €	146 085,75 €		154 587,58 €	154 267,81 €	23 504,09 €	16 234,77 €	- €	123 670,00 €		
3	2.2	3	BFC014316	Animation énergies renouvelables thermiques Morvan 2026-2028	SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN	211 285,20 €	105 642,60 €	50,00%				98 000,00 €		7 642,60 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
3	2.2	3	BFC014796	Animation territoriale poste chargé de mission énergies renouvelables 2026-2028	AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DE LA NIEVRE	172 200,00 €	76 180,00 €	44,24%				93 010,00 €		3 010,00 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
3	2.2	3	BFC015001	Poursuite d'une mission d'animation Energies renouvelables thermiques 2026-2028	Conseil départemental de Saône-et-Loire	172 200,00 €	62 760,00 €	36,45%				75 000,00 €		34 440,00 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
Sous-total			3			555 685,20 €	244 582,60 €		- €	- €	- €	266 010,00 €	- €	45 092,60 €		
3	2.7	1	BFC010303	gestion de la réserve naturelle régionale des tourbières de Frasné-Bouverans 2025-2026	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON	139 615,93 €	74 206,23 €	53,15%		41 886,26 €				23 523,44 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
3	2.7	1	BFC011475	Cellule Technique - Contrat Territorial des Nièvres 2022-2023-2025	CC LES BERTRANGES	289 494,46 €	57 898,96 €	20,00%				156 402,59 €		75 192,91 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
Sous-total			2			429 110,39 €	132 105,19 €		- €	41 886,26 €	- €	156 402,59 €	- €	98 716,35 €		
Nombre de projets présentés :			7	TOTAL		3 423 145,59 €	886 773,54 €		154 587,58 €	328 272,59 €	933 504,09 €	779 962,12 €	- €	340 045,67 €		

Projet	BFC016121 - CHALON-SUR-SAÔNE (71), Quartier Prés Saint Jean : Rénovation énergétique de 128 logements sociaux dans les bâtiments D, E et G
Porteur de projet	77859650200030 - OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 15/10/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/10/2024 au 30/09/2027
Coût total éligible	1 820 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	364 000,00 €
Localisation du projet	71076 - Chalon-sur-Saône
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

L'OPAC SAÔNE-ET-LOIRE réhabilite 128 logements situés dans la quartier Prés Saint Jean à CHALON-SUR-SAÔNE (71). Le Quartier Prés Saint Jean regroupe 1969 logements répartis en 32 immeubles. Les travaux consistent à intervenir à la fois sur le bâti et les abords des bâtiments. Il s'agit d'une part d'améliorer le confort dans les logements et de diminuer les charges énergétiques, et d'autre part de proposer un meilleur environnement de vie.

Les 128 logements rénovés sont répartis dans 3 bâtiments collectifs :

- Bâtiment D de 56 logements situé au 14 A à D Rue Coty,
- Bâtiment E de 56 logements situé aux 2 à 8 Rue Cotty,
- Bâtiment G de 70 logements situé aux 4 à 12 Rue Aristide Briand.

A côté du bâtiment D, le petit bâtiment de plain-pied dont la Police Nationale est locataire est également rénové mais intégré dans cette demande car il ne s'agit pas d'un logement.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche-action « Rénovation énergétique logement social » - version 4 du 23/04/2026 applicable à partir du 01/06/2026 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 182 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment D - 56 logements : gain de 62,19 kWhep/m².an et CEP projetée de 76,98 kWhep/m².an
- Bâtiment E - 56 logements : gain de 61,96 kWhep/m².an et CEP projetée de 79,96 kWhep/m².an
- Bâtiment G - 70 logements : gain de 60,06 kWhep/m².an et CEP projetée de 69.82 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 1 262,43 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 176,70 t_{eq}CO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

ANALYSE DU PLAN DE FINANCEMENT

Convention EFFILOGIS TRAVAUX N°2025-Y-15678 signée le 04/07/2025, délibération Région du 23/05/2025

Subvention de 150 000,00 € pour une assiette de travaux de 5 400 000,00 €.

En raison d'une erreur de calcul dans l'aide initiale (pris en compte 1 bâtiment sur les 3), un avenant n°1 à la convention a été signé le 19/01/2026, délibération Région du 21/11/2025

Subvention de 392 000,00 € pour une assiette de travaux inchangée de 5 400 000,00 €.

Conventions de GRAND CHALON AGGLOMERATION "RENOV+ PARC PUBLIC EXISTANT" signées le 16/04/2025, délibération du 14/10/2024

- Pour le bâtiment D situé au 14 Rue Cotty – 56 logements

Subvention de 196 000,00 € pour une assiette de travaux de 1 095 696,00 €.

- Pour le bâtiment E situé au 2 Rue Cotty – 56 logements

Subvention de 196 000,00 € pour une assiette de travaux de 1 095 696,00 €.

- Pour le bâtiment G situé au 4 Rue Aristide Briand – 70 logements

Subvention de 245 000,00 € pour une assiette de travaux de 1 369 620,00 €.

Le total des subventions est de 637 000,00 € pour une assiette de travaux totale de 3 561 012,00 €.

Convention du DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE au titre du partenariat et d'objectifs 2023-2025 signée le 15/06/2023 attribuant une subvention annuelle socle de 3 500 000,00 € par an de 2023 à 2025, soit un total de 10 500 000,00 € pour une assiette de travaux de 14 000 000,00 € par an soit un total de 42 000 000,00 € de travaux (article 2.1).

Un avenant n°1 à la convention a été signé le 07/03/2024 dans le cadre de la clause de revoyure 2023. Une subvention complémentaire de 2 150 000,00 € a été attribuée pour l'année 2024 en complément du montant socle de 3 500 000,00 € attribué pour l'année 2024.

Un avenant n°2 à la convention a été signé le 10/09/2025 pour modifier le montant de la subvention annuelle socle pour l'année 2025 à hauteur de 2 875 000,00 €.

Ainsi, le montant global de la subvention attribuée de 3 500 000,00 € pour l'année 2023, 3 500 000,00 € + 2 150 000,00 € pour l'année 2024 et 2 875 000,00 € pour l'année 2025 soit un total de subvention de 12 025 000,00 € pour une assiette de travaux totale de 42 000 000,00 €.

Le porteur nous a transmis un document de ventilation pour l'année 2024 des opérations relevant de la subvention d'objectif, où figure le programme concerné : 182 logements x 5 000,00 € = 910 000,00 €.

Convention CARSAT "Adaptation Parc Social 2024 N°HCV-5/2024" signée le 31/12/2024

Subvention globale de 175 000,00 € pour l'adaptation de 100 logements soit une aide unitaire de 1 750,00 € par logement.

Le porteur nous a transmis un tableau détaillant les logements financés sur le département de la Saône-et-Loire.

Ainsi, seuls 9 logements de l'opération sont éligibles à ce dispositif soit 9 logements x 1 750,00 € = 15 750,00 €.

Les modalités de calcul des dépenses prévisionnelles sont clairement établies dans la demande d'aide européenne et justifiables, conformément au BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE selon la fiche-action V4 applicable à partir du 01/06/2026 (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 175 m) :

Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :

- Bâtiment D situé au 14 A à D Rue Cotty – 56 logements : gain de 62,19 kWhep/m².an et CEP projetée de 76,98 kWhep/m².an

- Bâtiment E situé aux 2 à 8 Rue Cotty – 56 logements : gain de 61,96 kWhep/m².an et CEP projetée de 79,96 kWhep/m².an

- Bâtiment G situé aux 4 à 12 Rue Aristide Briand – 70 logements : gain de 60,06 kWhep/m².an et CEP projetée de 69,82 kWhep/m².an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 182 logements x 10 000,00 € par logement

= 1 820 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 1 820 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER selon la fiche-action V4 applicable à partir du 01/06/2026 (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 175 m) :

Forfait de 2 000,00 € par logement rénové quels que soit sa catégorisation et le coût unitaire forfaitaire correspondant

- Bâtiment D situé au 14 A à D Rue Cotty – 56 logements

- Bâtiment E situé aux 2 à 8 Rue Cotty – 56 logements

- Bâtiment G situé aux 4 à 12 Rue Aristide Briand – 70 logements

Soit 182 logements x 2 000,00 € = 364 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 364 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 30 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLlicité PAR LE PORTEUR DANS LA LIMITE DE 500 000,00 € PAR OPÉRATION

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 364 000,00 € correspondant à un montant plafond de 2 000,00 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 364 000,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 1 820 000,00 € * 40% = 728 000,00 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 364 000,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 364 000,00 € et représente 20 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2025/2630 Décision relative à l'application de l'article 106 paragraphe 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de SIEG	20,00	364 000,00
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire		Auc - Aucun régime d'aide	50,00	910 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	7,26	132 118,52
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes		Auc - Aucun régime d'aide	17,89	325 564,76
Autre partenaire récurrent	CARSAT		Auc - Aucun régime d'aide	0,87	15 750,00
Sous-total cofinancier				96,01	1 747 433,28
Bénéficiaire				3,99	72 566,72
Coût total éligible					1 820 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux bio-sourcés	1 820 000,00
Coût total du projet		1 820 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	182.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	1262.43
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	176.70

Projet	BFC012668 - Rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école élémentaire Lucie Aubrac
Porteur de projet	21710221900011 - COMMUNE DE GIVRY
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 18/02/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	618 350,00 € HT
Montant de l'aide UE	146 085,75 €
Localisation du projet	71221 - Givry
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

La commune de Givry (71) prévoit la rénovation de l'école élémentaire Lucie Aubrac afin de réduire les dépenses énergétiques communales et améliorer le confort d'accueil des élèves et des enseignants

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet de rénovation de l'école élémentaire Lucie Aubrac est portée par la Commune de Givry (71)

Il s'agit d'une rénovation énergétique au niveau BBC (bâtiment basse consommation) avec une consommation en énergie primaire inférieure à 40% de la consommation de référence. Des matériaux biosourcés sont utilisés en isolation du planchers haut (plafond), en isolation des murs (à base de chanvre/lin/coton) et en menuiserie (bois). Le bâtiment sera raccordé à un réseau de chaleur biomasse.

Les consommations en énergie primaire seront divisées par 3, et les émissions de GES divisées par 17.

Le projet consiste à assurer la rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école élémentaire Lucie Aubrac.

Ces travaux visent à aménager l'école avec :

- remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres,
- isolation biosourcée intérieure, sols et plafonds,
- remplacement de l'éclairage existant par un éclairage LED,

- mise en place d'une VMC double flux,
- réaménagement des sanitaires.
- remplacement de la chaudière par raccordement chaufferie bois (projet distinct)

Travaux de second-oeuvre et de finition :

- remplacement des faux-plafonds,
- peinture des murs, portes et boiseries,
- mise en oeuvre d'un revêtement de sol souple,
- rénovation de la cour : désimperméabilisation, plantation d'arbres.

Bénéficiaires éligibles au dispositif de soutien : Toute personne morale de droit public ou privé, dont le siège se situe sur le territoire de l'Union Européenne. cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER « Rénovations de bâtiments d'enseignement public (niveaux primaire et secondaire) et de bureaux publics intégrant des matériaux biosourcés » ouvert du 15/09/2025 au 31/12/2026

Le dossier a été déposé le 07/10/2025, l'opération n'était ni matériellement achetée ni totalement mise en œuvre à cette date,
date prévue de fin de l'opération le 31/12/2026

Travaux : 18/02/2025 au 31/12/2026

La période d'éligibilité court jusqu'au 31/12/2027

AàP 2025 : bâtiments exemplaires :

Porteur public : COMMUNE DE GIVRY

Résultat de la sélection (1ère vague de dépôts entre le 15/09/2025 et le 31/12/2025), comité réuni le 20/03/2026 : avis favorable

projet de rénovation : 20 points / 30, avec max 35 % de FEDER

projet arrivé en 2ème position

Analyse technique :

- niveau BBC rénovation.
- bois en menuiseries, isolant à base de chanvre/lin/coton en plafond et isolation par l'intérieur.
- raccordement à un réseau de chaleur biomasse.

Les consommations en énergie primaire seront divisées par 3, et les émissions de GES divisées par 17.

DÉPENSES

L'assiette éligible au FEDER est calculée forfaitairement sur la base de barèmes standards de coûts unitaires (BSCU), établis à partir du coût moyen HT du m² SRT rénové établi par l'Observatoire BBC (étude Effinergie)*, et selon la typologie des bâtiments tertiaires publics rénovés

Les marchés de travaux ont été signés le 14/03/2025, l'indice retenu est, pour les bâtiments d'enseignement public, 745€ (signé entre janvier mars 2025)

assiette forfaitaire : montant en euros de janvier à mars 2025 : 745 euros / m² de surface SRT rénovée soit 830 m² de SRT rénovée = 618 350 € HT

Les dépenses prévisionnelles sont rattachables à l'opération puisqu'il s'agit des coûts totaux d'investissement directement liés à l'augmentation du niveau d'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics.

Ces coûts couvrent l'ensemble des dépenses éligibles de l'opération, à savoir :

- Études préalables, études thermiques
- Maîtrise d'oeuvre externe (mission complète études et travaux)
- Travaux (isolation des murs extérieurs, des planchers bas, des toitures, remplacement des baies, volets et protections solaires, etc.) et équipements (chauffage, ventilation, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, etc.) liés à la performance énergétique du bâtiment
- Instrumentation et outils de suivi

Les investissements liés au déploiement des énergies renouvelables locales (biomasse, solaire, géothermie, etc.), c'est-

à-dire les investissements accessoires aux projets de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics concourant à les rendre exemplaires, sont également éligibles.

Les dépenses prévisionnelles sont également réalistes puisque basées sur le BSCU validé par l'AnAFe en date du 12/03/2025 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 03/09/2025.

RESSOURCES

Capacité financière : 80 % d'aides publiques

Subventions :

- Etat (DETR 2025) : subvention de 462 536 € (sur une assiette de 1 850 143 €), soit 25 % (décision du 23/06/2025)
- Région (travaux) : subvention de 400 000 € sur une assiette de 1 603 315.73 € HT soit 24.95 % (convention 10/07/25)
- département 71 : subvention de 70 000 € sur une assiette de 1 841 573 € HT soit 3.80 % (convention 12/05/25)
- Grand Chalon : subvention de 36 862 € sur une assiette de 1 404 000 € HT soit 2.63 % (convention 25/07/23)

Subvention sur assiette FEDER :

- Etat (DETR 25) : 154 587.58 € de subvention soit 25 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)
- Région (travaux) : 154 267.81 € de subvention soit 24.95 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)
- département 71 : 23 504.09 € de subvention soit 3.80 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)
- Grand Chalon : 16 234.77 € de subvention soit 2.63 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)

Le FEDER intervient à hauteur de 146 085.75 € soit 23.63 % € (Montant plafonné au montant retenu en sélection).

Total aides publiques sur le projet : 494 680 € soit 80 %

Le taux maximum d'aides publiques est donc de 80 % sur l'assiette FEDER

L'autofinancement est de 20 % soit 123 670 € sur l'assiette FEDER de 618 350€ HT).

INDICATEURS :

En effet, l'indicateur de réalisation déclenchant le remboursement du BSCU est le RCO19 – Bâtiments publics à performance énergétique améliorée, dont l'unité de mesure sera exprimée en surface SRT rénovée (en m²) : 830 m²

Deux indicateurs de résultat sont également suivis dans le cadre du projet :

- RCR26 Consommation finale d'énergie primaire annuelle (Cep), en MWh/an : 48.14
- RCR29 Émissions estimées de gaz à effet de serre, en tonnes eqCO2/an : 1.66

COMMANDE PUBLIQUE :

le projet est soumis à la CP (fourniture du 1er marché de travaux d'efficacité énergétique afin de déterminer l'assiette éligible - signé le 14/03/2025) ; L'assiette éligible au FEDER est calculée forfaitairement sur la base de barèmes standards de coûts unitaires (BSCU) ;

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 12/03/2025 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 03/09/2025.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et

- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849).

Conformément au BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 12/03/2025 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1) en date du 03/09/2025, lors du dépôt de la demande de paiement de solde, le CSF sera réalisé sur la base des livrables de réalisation produits par le bénéficiaire, à savoir :

- PV de réception des travaux (et PV de levée de réserves, le cas échéant)
- étude thermique complète finale (réalisée par un bureau d'étude indépendant) faisant apparaître :
- la consommation finale d'énergie primaire (Cep) annuelle et les émissions estimées de gaz à effet de serre, afin de vérifier que la Cep correspond bien (a minima) au niveau BBC rénovation (Cep < Cref – 40%)
- la surface SRT rénovée (en m²)
- rapport de test final de perméabilité à l'air
- attestation signée par le maître d'oeuvre externe précisant le recours aux matériaux biosourcés et le(s) type(s) d'EnR mis en place, et si non mentionné dans l'étude thermique finale, la surface SRT rénovée en m²

Si des modifications sont intervenues pendant le déroulement de l'opération, elles ne devront pas remettre en cause le niveau énergétique minimal attendu (niveau BBC rénovation Cep < Cref – 40 %).

A noter que les études thermiques initiales et finales seront établies par des bureaux d'étude indépendants.

ASSIETTE RETENUE : la surface SRT est de 830 m² x 745 € = 618 350 € HT
Le FEDER intervient à hauteur de 23.63 % soit 146 085.75 €

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	23,63	146 085,75
ETAT	Décentralisation et fonction publique			25,00	154 587,58
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			3,80	23 504,09
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			24,95	154 267,81
AUTRES PUBLICS	Communauté d'agglomérations			2,63	16 234,77
Sous-total cofinancier				80,00	494 680,00
Bénéficiaire				20,00	123 670,00
Coût total éligible					618 350,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	618 350,00
Coût total du projet		618 350,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	830.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	48.14
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	1.66

Projet	BFC014316 - Animation énergies renouvelables thermiques Morvan 2026-2028
Porteur de projet	25210662000021 - SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA3 - Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 01/01/2026 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 31/12/2028
Coût total éligible	211 285,20 € HT
Montant de l'aide UE	105 642,60 €
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

Mission d'animation sur les énergies renouvelables thermiques portée par le Parc naturel régional du Morvan sur la période 2026-2028

L'opération consiste à soutenir financièrement d'un poste de chargé de mission énergies renouvelables au Parc naturel régional du Morvan pendant 3 ans, sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Pour faire face au défi du changement climatique, le Parc naturel régional du Morvan s'engage résolument à conduire la transition écologique sur son territoire. Déjà engagé de longue date en matière de transition énergétique et d'énergies renouvelables, le Parc naturel régional réaffirme à nouveau son ambition de devenir un territoire à énergie positive et en fait une orientation essentielle de son action pour la période 2020-2035 (mesure 23 de la Charte).

En juin 2025, le comité syndical a validé un Schéma Directeur Énergétique qui traduit la stratégie du territoire pour atteindre cet objectif. Le développement d'un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables en valorisant les ressources du Morvan, sans être la seule action, fait partie intégrante du programme. Ce défi est évidemment à relever collectivement avec les acteurs locaux et partenaires.

Fort d'une mission d'animation depuis 2003 sur le bois-énergie et les énergies renouvelables, le Parc a initié de nombreux projets de chaufferies bois et réseaux de chaleur avec les collectivités et entreprises du Morvan et alentours : 74

chaufferies sont actuellement en fonctionnement sur le territoire du Parc en 2024 et 96 sur le territoire d'animation. Parmi celles-ci, 66 ont bénéficié d'un accompagnement du Parc à au moins une étape de leur projet.

Cependant le développement des énergies renouvelables et en particulier du bois énergie doit être poursuivi et un travail de prospection a permis d'identifier un gisement de projets potentiels. L'approvisionnement par des filières locales et la mutualisation via la mise en place de réseaux de chaleur multi-acteurs sont des enjeux importants pour lesquels une animation reste nécessaire. C'est pourquoi le Parc du Morvan se propose de poursuivre le travail déjà engagé.

Objectifs poursuivis

L'opération consiste à soutenir financièrement d'un poste de chargé de mission énergies renouvelables au Parc naturel régional du Morvan pendant 3 ans, sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

L'animation, portée par le Parc, intervient sur un territoire Morvan élargi aux communautés de communes membres du Parc (sauf Côte d'Or).

Actions

La mission se décline en plusieurs volets :

- la communication et l'animation sur le territoire
- la prospection pour susciter de nouveaux projets
- l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables thermiques, avec une prépondérance des projets bois-énergie et réseaux de chaleur. Ce volet est le plus important de la mission et consiste en la réalisation d'études d'opportunité ainsi que l'accompagnement technique et administratif dans les phases d'études de faisabilité, d'études de conception puis de réalisation (rédaction de cahier des charges, demandes d'aides...).
- le suivi et l'optimisation des installations existantes
- la participation aux réseaux et la formation
- la coordination et les réunions en relation avec la mission..

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs du programme tels définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, opération émergeant à l'objectif spécifique 2.2 visant à promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergies renouvelable, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés (FEDER). Il s'inscrit également dans les objectifs de la fiche action Animation EnR visant à "déployer des EnR sur la région Bourgogne-Franche-Comté, notamment en privilégiant les filières bois et méthanisation afin de réduire la dépendance énergétique du territoire, à augmenter la part des EnR dans la consommation finale d'énergie de la région et développer une région plus verte et plus durable dans la continuité de l'OS 1 de cette même priorité".

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dossier déposé le 12/01/2026

Opération non achevée au moment du dépôt : réalisation sur une période triennale de janvier 2026 à décembre 2028.

L'animation porte sur le territoire du Parc élargi aux communautés de communes membres du Parc (sauf Côte d'Or)

Commande publique

Opération non concernée par les règles de mise en concurrence : dépenses liées à des frais de personnel interne à la structure, aucun investissement ou achat de prestation

Encadrement communautaire

Le programme porte sur une activité non économique de sensibilisation, d'information, d'animation, de prospection, de conseils et d'appui de premier niveau gratuit, d'accompagnement des porteurs de projet EnR, vis-à-vis de cibles diffuses hors particuliers, ouverte à toute entité hors particulier. Aucune prestation facturée. A ce titre, l'opération instruite hors champ concurrentiel.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles calculées sur la base de l'estimation de la rémunération d'un chargé de mission EnR sur 3 ans (2026-2028).

Chargé.e de mission 1 sur 3 ans (prévision) : 150 918 €

Total frais de personnes directes : 150 918 € TTC (TTC => charges de personnels)

Forfait couvrant les coûts directs et indirects restants (option coûts simplifiés) pour 40% des frais de personnels directs : $150\,918 * 0,4 = 60\,367.20$ €

Assiette éligible au FEDER : 211 285.20 € TTC

Ressources

FEDER : 105 642.60 € (50 %%)

ADEME : 98 000 € (47.02 %)

(30 K€ / ETP / an + 8K€ de fonctionnement) cf. convention 25BFC0327

Aide publique totale : 203 642.60€ (74.51 %)

compte tenu de l'importance de l'animation sur le territoire pour aider à l'émergence et l'accompagnement des porteurs de projets, collectivités notamment, il est proposé une aide au titre du FEDER pour un montant de 105 642.60€ représentant 50 % d'une assiette de dépenses éligibles de 211 285.20 € TTC, conformément au plafond fixé à 50% FEDER, cf. fiche action animation EnR.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			50,00	105 642,60
Autre partenaire récurrent	ADEME			46,38	98 000,00
Sous-total cofinancier				96,38	203 642,60
Bénéficiaire				3,62	7 642,60
Coût total éligible					211 285,20

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
050- Frais de personnel directs	Animateur ENR	150 918,00
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Charges de structure	60 367,20
Coût total du projet		211 285,20

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
-			

Projet	BFC014796 - Animation territoriale poste chargé de mission énergies renouvelables 2026-2028
Porteur de projet	52380404500020 - AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DE LA NIEVRE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA3 - Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 01/01/2026 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 31/12/2028
Coût total éligible	172 200,00 € HT
Montant de l'aide UE	76 180,00 €
Localisation du projet	058 - Nièvre
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

La mission consiste à animer un programme relatif à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, afin de favoriser l'émergence et la montée en puissance de projets. Elle vise à la fois à promouvoir les EnR et la maîtrise de l'énergie, à animer le territoire sur ces sujets et à accompagner les porteurs de projet depuis les phases de réflexion amont jusqu'à la réalisation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : A l'ALE 58, 1 animateur EnR est déployé pour promouvoir et développer des énergies renouvelables (ENR). L'objectif est de développer principalement la production de chaleur renouvelable à l'échelle d'une commune, d'un quartier ou d'un bâtiment pour l'ensemble des acteurs publics ou privés. Cette mission doit permettre une optimisation des systèmes ENR en recherchant la meilleure adéquation possible d'un point de vue technique, économique et environnemental.

Projet localisé dans le département de la Nièvre sur 36 mois (2026-2027-2028)

En relai des politiques publiques nationales et régionales, le chargé de mission favorise l'émergence de projets d'énergies renouvelables thermiques sur le territoire. Pour cela il sensibilise les cibles définies à savoir les collectivités, les établissements publics et para publics, dans le cadre d'opérations de communication, des animations et visites de réalisation ou lors de réunions d'information.

A la demande des maîtres d'ouvrage potentiels il réalise des analyses d'opportunité sur les choix énergétiques portés

sur la géothermie, le solaire thermique et le bois énergie en substitution des énergies fossiles. Depuis quelques années, une analyse multifilières est effectuée. Un rapport et une présentation en résultent comme aide à la décision. Il oriente par la suite vers les intervenants potentiels (Bureau d'étude pour une étude de faisabilité), SIEEEN pour le portage dans le cadre d'un contrat chaleur renouvelable (CCRT) ou accompagne le maître d'ouvrage directement.

Le chargé de mission participe aux travaux du réseau régional animé par l'ADEME et la Région de projets afin d'identifier les freins éventuels et de démultiplier les projets.

Objectifs

La mission consiste à animer un programme relatif à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, afin de favoriser l'émergence et la montée en puissance de projets. Elle vise à la fois à promouvoir les EnR et la maîtrise de l'énergie, à animer le territoire sur ces sujets et à accompagner les porteurs de projet depuis les phases de réflexion amont jusqu'à la réalisation.

Cibles

Les collectivités locales en coordination avec les acteurs du territoire (CEP, Conseils Départementaux, Syndicats d'énergie...), les entreprises, les bailleurs sociaux et le tertiaire, notamment les établissements de santé et de tourisme. Le secteur des particuliers est exclu de la mission.

Contenu de la mission et résultats attendus

- *Développer les installations renouvelables thermiques en substitution des énergies fossiles
- *Concourir à l'atteinte d'une autonomie énergétique locale
- *Travailler sur des circuits courts d'approvisionnement dans le cadre d'une logique de développement territorial
- *Soutenir le développement de réseaux de chaleur desservant plusieurs bâtiments et si possible des logements privés pour réduire la précarité énergétique

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs du programme tels définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, opération émergeant à l'objectif spécifique 2.2 visant à promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergies renouvelables, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés (FEDER). Il s'inscrit également dans les objectifs de la fiche action Animation EnR visant à "déployer des EnR sur la région Bourgogne-Franche-Comté, notamment en privilégiant les filières bois et méthanisation afin de réduire la dépendance énergétique du territoire, à augmenter la part des EnR dans la consommation finale d'énergie de la région et développer une région plus verte et plus durable dans la continuité de l'OS 1 de cette même priorité".

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dossier déposé le 20/02/2026

Opération du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028

Opération non achevée au moment du dépôt : réalisation jusqu'au 31/12/2028

Animation sur le département de la Nièvre en région Bourgogne-Franche-Comté, périmètre du programme FEDER 21-27

Commande publique

Opération non concernée par les règles de mise en concurrence : dépenses liées à des frais de personnel interne à la structure, aucun investissement ou achat de prestation

Encadrement communautaire

Opération instruite hors champ concurrentiel. Aucune dimension économique, l'activité du chargé de mission Animateur EnR relève de l'accompagnement de premier niveau, ouvert à toute entité hors particulier. Aucune prestation facturée.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles calculées sur la base de l'estimation de la rémunération d'un chargé de mission EnR sur 36 mois (2026-2027/2028).

Coût / ETP => salaires chargés : 123 000 € (en respect du plafond fixé par la fiche action : 100 K€ / an / ETP)
Forfait couvrant les coûts directs et indirects restants (option coûts simplifiés) pour 40% des frais de personnels directs
: $123\,000 \times 0,4 = 49\,200$ €
Assiette éligible au FEDER : 172 200 € TTC

Ressources

FEDER : 76 180 € (44.24%, conformément au plafond fixé à 50%, cf. fiche action Animation EnR)
Subvention ADEME acquise pour les années 2026-2028 soit 36 mois (convention 25BFD0365)
Aide ADEME reporté en totalité sur le plan de financement FEDER = 93 010 € (même objet, même temporalité)
Assiette éligible ADEME : 164 440 € sur 36 mois

Autofinancement: 3 010 €

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			44,24	76 180,00
AUTRES PUBLICS	ADEME			54,01	93 010,00
Sous-total cofinancier				98,25	169 190,00
Bénéficiaire				1,75	3 010,00
Coût total éligible					172 200,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
050- Frais de personnel directs	Chargé de mission énergies renouvelables	123 000,00
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	chargé de mission énergies renouvelables	49 200,00
Coût total du projet		172 200,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
-			

Projet	BFC015001 - Poursuite d'une mission d'animation Energies renouvelables thermiques 2026-2028
Porteur de projet	22710001300688 - Conseil départemental de Saône-et-Loire
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA3 - Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 01/07/2026 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/07/2026 au 31/12/2028
Coût total éligible	172 200,00 € HT
Montant de l'aide UE	62 760,00 €
Localisation du projet	071 - Saône-et-Loire
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

L'opération vise à prolonger pour 2,5 ans la mission d'animateur Energies renouvelables thermique portée par le Département. Un poste d'animateur est demandé. Il s'inscrira pleinement dans le réseau régional, comme c'est déjà le cas actuellement.

Les principales actions sont :

- le partage d'informations avec les autres acteurs du territoire et les financeurs
- La sensibilisation des porteurs de projets potentiels
- La prospection pour identifier des projets EnR thermiques
- L'analyse d'opportunité des projets émergents permettant de les cadrer avec les maîtres d'ouvrage
- L'accompagnement des maîtres d'ouvrage pendant les différentes phases du projet,
- Le suivi des installations mises en service

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération consiste à soutenir financièrement pendant 2,5 années, le renouvellement d'un poste d'animateur Energie renouvelables thermiques sur la période Juillet 2026-décembre 2028. Le projet porte sur une activité non économique de prospection, de sensibilisation, d'information, et d'accompagnement des porteurs de projets. L'animation s'adresse à tout type de porteurs hors particuliers, mais concerne jusqu'à présent des communes en grande majorité.

Le Département porte déjà cette mission sur l'ensemble de son territoire à l'exception de l'Autunois où elle est portée par un animateur du Parc Naturel Régional du Morvan.

Le constat est fait que la dynamique de développement des projets a connu un pic dans les années 2022 et 2023 suite à la crise énergétique. Cela a fortement accéléré les réflexions des collectivités et des structures privées pour rechercher des sources d'énergies non fossiles dont les coûts seraient maîtrisables sur le moyen et long terme, et de nombreuses études ont été lancées.

Cela justifié que le Département décide en 2023 d'ouvrir un second poste d'animateur pour la période juillet 2023-juin 2026. Malgré les financements obtenus, ce second poste n'a pas été pourvu, dans un premier temps par difficulté à trouver un candidat, et dans un second temps par l'apparition de contraintes budgétaires à partir de 2025, entraînant le gel de nombreux recrutements.

Durant la période 2023-2025, l'unique animateur en poste a été en capacité d'assurer ses principales missions de manière satisfaisante, car le contexte local a évolué. En particulier, un contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRT) a été conclu entre l'ADEME et le Syndicat d'énergie (SYDESL), et avec lui la création d'un poste d'animateur CCRT au SYDESL. Une partie de l'accompagnement des dossiers a donc été assuré par l'animateur de ce contrat. Le Département et le SYDESL ont travaillé en bonne intelligence pour développer une complémentarité et une coordination dans le suivi des dossiers, même s'il est bien clair que l'animateur EnR reste le garant de l'avancement de l'ensemble des dossiers.

Pour la période à venir 2026-2028, ce fonctionnement devrait se poursuivre. Le Département a approuvé la prolongation de cette mission pour 2,5 années soit jusqu'en décembre 2028. La prolongation a été approuvée pour un poste seulement. Cela paraît toutefois pertinent au regard du lancement fin 2025 d'une régie de chaleur par le syndicat d'énergie de Saône-et-Loire (SYDESL). Cette régie va de fait, pouvoir porter directement certains projets du territoire. La dynamique devrait se poursuivre, notamment suite à la mise en place des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) dans les communes et au développement de la géothermie.

Objectifs poursuivis

La présente demande de financement s'inscrit dans le dispositif régional « Les animateurs EnR » et en partage donc pleinement les objectifs. Pour le département de Saône-et-Loire, on peut citer :

- Développer et soutenir les énergies renouvelables thermiques en accord avec les ressources potentielles, les objectifs locaux et régionaux, soit essentiellement actuellement la biomasse, issue des forêts ou de filières de plaquettes bocagères qui commencent à se structurer dans le 71
- Favoriser la montée en puissance de la géothermie de surface. Impulsée par l'ADEME, la généralisation des analyses d'opportunité multi-énergies devraient y contribuer, même si cela nécessite davantage de temps pour l'animateur.
- Cadrer les projets et apporter une proposition d'accompagnement à chaque porteur y compris en interne au Département,
- Consolider les projets en phase études pour les amener en phase opérationnelle ;
- Appui au dépôt des demandes de financement, pour s'assurer qu'il n'y a pas de blocage à la finalisation de la demande par le porteur de projets
- Continuer la prospection des communes de plus de 2 000 habitants ne disposant pas de réseaux de chaleur biomasse (19 communes identifiées), en lien avec les pré-études de la mission AMORCE sur certaines de ces communes.
- Développer la sensibilisation des nouveaux élus municipaux
- Exploiter la cartographie des ZAER pour prospecter les communes ayant inscrit des projets EnR thermiques dans ce zonage
- Travailler sur la ressource et l'approvisionnement local Bois énergie (dont la plaquette bocagère) ;
- Poursuivre la coordination avec le Syndicat d'énergie (SYDESL) dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable qu'il porte et de la régie de chaleur qu'il a lancée en 2025 (2 premiers projets ont été identifiés). Cette coordination est essentielle pour faciliter la compréhension de la politique territoriale en matière d'EnR thermique par les porteurs de projets.
- Suivi des installations existantes (fiches techniques, bilan d'exploitation, solutions apportées à des contre-références...)

Les résultats escomptés sont les suivants :

- Des décideurs publics ou privés sensibilisés à l'utilisation de chaleur renouvelable (y compris le Département)
- Une augmentation du nombre d'installations bois-énergie en service, au regard du potentiel local de bois disponible (y compris plaquettes bocagères avec des filières qui se structurent)
- Un développement des projets de géothermie

Le programme porte sur une activité non économique de sensibilisation, d'information, d'animation, de prospection, de conseils et d'appui de premier niveau gratuit, d'accompagnement des porteurs de projet EnR, vis-à-vis de cibles diffuses hors particuliers.

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs du programme tels définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, opération émergeant à l'objectif spécifique 2.2 visant à promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergies renouvelable, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés (FEDER). Il s'inscrit également dans les objectifs de la fiche action Animation EnR visant à "déployer des EnR sur la région Bourgogne-Franche-Comté, notamment en privilégiant les filières bois et méthanisation afin de réduire la dépendance énergétique du territoire, à augmenter la part des EnR dans la consommation finale d'énergie de la région et développer une région plus verte et plus durable dans la continuité de l'OS 1 de cette même priorité".

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dossier déposé le 16/03/2026

Opération non achevée au moment du dépôt : réalisation sur une période triennale de juillet 2026 à décembre 2028

Animation sur le département de Saône-et-Loire, en région Bourgogne-Franche-Comté, périmètre du programme FEDER 21-27

Commande publique

Opération non concernée par les règles de mise en concurrence : dépenses liées à des frais de personnel interne à la structure, aucun investissement ou achat de prestation

Encadrement communautaire

Opération instruite hors champ concurrentiel. Aucune dimension économique, l'activité des chargés de mission Animateur EnR relève de l'accompagnement de premier niveau, ouvert à toute entité hors particulier. Aucune prestation facturée.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles calculées sur la base de l'estimation de la rémunération du chargé de mission EnR sur 30 mois.

Coût / ETP => salaires chargés avec primes : 123 000 € pour els 30 mois

Forfait couvrant les coûts directs et indirects restants (option coûts simplifiés) pour 40% des frais de personnels directs : $123\,000 * 0,4 = 49\,200$ €

Assiette éligible au FEDER : 172 200 € TTC

Ressources

FEDER : 62 760 € (36.45%)

ADEME : 75 000 € (41,88%) (pour 30 mois)

Aide publique totale hors autofinancement : 137 760 € (80%)

Autofinancement CD71 : 34 440€ (20%) autofinancement minimal respecté

Total : 172 200 € (100%)

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	36,45	62 760,00
AUTRES PUBLICS	ADEME		Auc - Aucun régime d'aide	43,55	75 000,00
Sous-total cofinancier				80,00	137 760,00
Bénéficiaire				20,00	34 440,00
Coût total éligible					172 200,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
050- Frais de personnel directs	Animateur Energies renouvelables thermiques	123 000,00
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	OCS 40%	49 200,00
Coût total du projet		172 200,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
-			

Projet	BFC010303 - gestion de la réserve naturelle régionale des tourbières de Frasne-Bouverans 2025-2026
Porteur de projet	24250449600082 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 31/08/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Coût total éligible	139 615,93 € TTC
Montant de l'aide UE	74 206,23 €
Localisation du projet	25085 - Bouverans
Localisation du projet	25259 - Frasne
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

Le gestionnaire de la RNR met en oeuvre chaque année en régie, ou par le biais de prestations, le plan de gestion pluriannuel pour répondre au mieux aux objectifs fixés par la tutelle administrative. Les missions définies et détaillées dans le plan de gestion sont d'ordre scientifiques et techniques, administratives ou liées à la communication et l'information du public amené à se rendre sur la RNR. Elles ont pour but de répondre au mieux aux objectifs fixés par la tutelle, à savoir la préservation et la connaissance du milieu naturel, la gestion environnementale et de sensibilisation du public de la RNR.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le gestionnaire de la RNR met en oeuvre chaque année en régie, ou par le biais de prestations, le plan de gestion pluriannuel pour répondre au mieux aux objectifs fixés par la tutelle administrative. Les missions définies et détaillées dans le plan de gestion sont d'ordre scientifiques et techniques, administratives ou liées à la communication et l'information du public amené à se rendre sur la RNR. Elles ont pour but de répondre au mieux aux objectifs fixés par la tutelle, à savoir la préservation et la connaissance du milieu naturel, la gestion environnementale et de sensibilisation du public de la RNR.

Les prestations et achats, étant en dessous des seuils, sont des achats de faible montant .

Une déclaration sur l'honneur a été fournie au dossier, venant justifier du respect de la réglementation relative aux marchés publics répondant à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000€HT ou 100 000 € HT selon la réglementation en vigueur (en date du 26/03/2026 et signée par le président Christian VALLET)

Les activités constitutives de l'opération se rapportent à la protection de la nature (ayant trait à la conservation du patrimoine accessible au public gratuitement -> mission purement sociale et culturelle), et ne revêtent pas de caractère commercial, elles ne sont donc pas de nature économique. Le porteur de projet n'est donc pas une « entreprise ». L'opération n'est pas concernée par la réglementation des aides d'Etat.

déplafonnement à 100% d'aide publique possible pour cette opération (réserves naturelles)
en l'espèce, taux d'aide publique à 83,15%

Plafond d'aide du FEDER : 60%. Plancher minimal de subvention : 50 000 €
cf. cahier des charges AàP Biodiversité partie 5 Modalités financières / financement des projets
en l'espèce : montant FEDER: 74 206,23€ soit 53,15% du coût total éligible (montant qui dépasse bien le seuil des 50 000€) et qui est plafonné au montant demandé par le porteur de projet

montant FEDER proposé : 74 206,23€ soit 53,15€ du coût total éligible de 139 615,94€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			53,15	74 206,23
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			30,00	41 886,26
Sous-total cofinancier				83,15	116 092,49
Bénéficiaire				16,85	23 523,44
Coût total éligible					139 615,93

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Achats de matériels	18 157,13
050- Frais de personnel directs	Frais de personnels	44 883,12
140- Dépenses de prestations externes	Prestations	67 441,93
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Coûts indirects - taux forfaitaire de 7% des coûts directs	9 133,75
Coût total du projet		139 615,93

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	Réalisation	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	Résultat	Superficie en ha	Non concerné

Projet	BFC011475 - Cellule Technique - Contrat Territorial des Nièbres 2022-2023-2025
Porteur de projet	20006808800018 - CC LES BERTRANGES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2022 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2022 au 30/09/2026
Coût total éligible	289 494,46 € TTC
Montant de l'aide UE	57 898,96 €
Localisation du projet	Bona (Commune INSEE, code INSEE: 58035), Saint-Franchy (Commune INSEE, code INSEE: 58240), Corvol-d'Embernard (Commune INSEE, code INSEE: 58084), La Celle-sur-Nièvre (Commune INSEE, code INSEE: 58045), Colméry (Commune INSEE, code INSEE: 58081), Saint-Jean-aux-Amognes (Commune INSEE, code INSEE: 58247), Saint-Malo-en-Donzinois (Commune INSEE, code INSEE: 58252), Champlemey (Commune INSEE, code INSEE: 58053), Sainte-Marie (Commune INSEE, code INSEE: 58253), Varzy (Commune INSEE, code INSEE: 58304), Sichamps (Commune INSEE, code INSEE: 58279), Saint-Sulpice (Commune INSEE, code INSEE: 58269), Montigny-aux-Amognes (Commune INSEE, code INSEE: 58176), Moussy (Commune INSEE, code INSEE: 58184), Montenoison (Commune INSEE, code INSEE: 58174), Murlin (Commune INSEE, code INSEE: 58186), Marcy (Commune INSEE, code INSEE: 58156), Lurcy-le-Bourg (Commune INSEE, code INSEE: 58147), Arbourse (Commune INSEE, code INSEE: 58009), Arthel (Commune INSEE, code INSEE: 58013), Nevers (Commune INSEE, code INSEE: 58194), Giry (Commune INSEE, code INSEE: 58127), Oulon (Commune INSEE, code INSEE: 58203), Poiseux (Commune INSEE, code INSEE: 58212), Arzembouy (Commune INSEE, code INSEE: 58014), Chaulgnes (Commune INSEE, code INSEE: 58067), Dompierre-sur-Nièvre (Commune INSEE, code INSEE: 58101), Beaumont-la-Ferrière (Commune INSEE, code INSEE: 58027), Prémery (Commune INSEE, code INSEE: 58218), Saint-Aubin-les-Forges (Commune INSEE, code INSEE: 58231), Châteauneuf-Val-de-Bargis (Commune INSEE, code INSEE: 58064), Crux-la-Ville (Commune INSEE, code INSEE: 58092), Saint-Benin-des-Bois (Commune INSEE, code INSEE: 58233), Saint-Bonnot (Commune INSEE, code INSEE: 58234), Guérigny (Commune INSEE, code INSEE: 58131), Vaux d'Amognes (Commune INSEE, code INSEE: 58204), Varennes-Vauzelles (Commune INSEE, code INSEE: 58303), Garchizy (Commune INSEE, code INSEE: 58121), Saint-Eloi (Commune INSEE, code INSEE: 58238), Saint-Martin-d'Heuille (Commune INSEE, code INSEE: 58254), Coulanges-lès-Nevers (Commune INSEE, code INSEE: 58088), Urzy (Commune INSEE, code INSEE: 58300), Parigny-les-Vaux (Commune INSEE, code INSEE: 58207), Fourchambault (Commune INSEE, code INSEE: 58117), Pougues-les-Eaux (Commune INSEE, code INSEE: 58214)
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

Cette opération a pour but de permettre une amélioration durable de la qualité de l'eau sur les bassins versants des Nièbres et celui du Riot. En effet, ces masses d'eau subissent des pressions, notamment sur leur partie aval : morphologie altérée, rupture de continuité écologique, problématique hydrologie, présence de pesticide. Au travers du financement de 2 postes de techniciens de rivières, l'objectif de cette opération est de mettre en oeuvre les travaux de restauration écologique nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau et à l'amélioration de la qualité de

l'eau sur le territoire. Ces travaux sont particulièrement de deux types:

- de la mise en défens, afin de sécuriser l'interface entre le bétail et la rivière, mais aussi de restaurer le bon fonctionnement du cours d'eau avec des projets de génie végétal ou de restauration hydromorphologique;
- de la restauration de continuité écologique afin de diversifier les habitat et restaurer le transit sédimentaire dans un contexte d'uniformisation des milieux en raison d'un taux d'étagement de plus de 90% sur certains tronçons;

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Cette opération a pour but de permettre une amélioration durable de la qualité de l'eau sur les bassins versants des Nièvres et celui du Riot. En effet, ces masses d'eau subissent des pressions, notamment sur leur partie aval : morphologie altérée, rupture de continuité écologique, problématique hydrologie, présence de pesticide. Au travers du financement de 2 postes de techniciens de rivières, l'objectif de cette opération est de mettre en oeuvre les travaux de restauration écologique nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau et à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire. Ces travaux sont particulièrement de deux types:

- de la mise en défens, afin de sécuriser l'interface entre le bétail et la rivière, mais aussi de restaurer le bon fonctionnement du cours d'eau avec des projets de génie végétal ou de restauration hydromorphologique;
- de la restauration de continuité écologique afin de diversifier les habitat et restaurer le transit sédimentaire dans un contexte d'uniformisation des milieux en raison d'un taux d'étagement de plus de 90% sur certains tronçons;

L'objectif de ces 2 postes est de programmer, suivre et assurer la bonne réalisation de ces travaux de restauration. Dans le cadre du 12ème programme de l'AELB, qui a démarré en janvier 2025, la consigne est de prioriser les masses d'eau en état moins que bon, ce qui exclut d'emblée une partie des travaux de restauration prévus en tête de bassin versant, sur les masses d'eau en bon état. Une nouvelle priorisation a donc été faite afin de se conformer à cette attente.

En terme d'impact, l'impact attendu est une amélioration visible et durable de la qualité de l'eau sur le territoire. A long terme, l'ambition est de passer les masses d'eau aval en bon état, que ce soit le Riot ou la Nièvre aval. La période 2022-2025 ne suffira pas à atteindre cet objectif mais permettra d'en poser les bases. Il s'agit donc d'agir sur les différentes pressions identifiées afin de lever les frein au bon fonctionnement écologique des cours d'eau, de les rendre plus résilients et de favoriser les différents services écosystémiques.

projet soutenu au titre de l'AAP ouvert du 01/12/2024 au 30/06/2025

Résultat de la sélection (3ème vague de dépôts entre le 1/4/25 et le 30/6/25), comité réuni le 11-12/09/2025
hors Trame bleue : 25pts/40

Les activités constitutives de l'opération se rapportent à la protection de la nature (ayant trait à la conservation du patrimoine accessible au public gratuitement -> mission purement sociale et culturelle), et ne revêtent pas de caractère commercial, elles ne sont donc pas de nature économique. Le porteur de projet n'est donc pas une « entreprise ». L'opération n'est pas concernée par la réglementation des aides d'Etat.

conformément à l'appel à projets, le porteur de projet a transmis 10 fiches-projets pour les 2 ETP (rappel : fournir 2 fiches-projets/ETP/an) réparties ainsi :

-2022 2 ETP à 30 % = 4 fiches

-2023 1 ETP à 30% = 2 fiches

-2025 2 ETP à 30% = 4 fiches

les fiches-projets ont été analysées et validées par la direction de l'Environnement, lors du comité de sélection tenu le 11-12/09/2025

Plan de financement prévisionnel

Total assiette éligible au FEDER : 289 494,46€

Ressources

FEDER : 57 898,96 € (20,00%, respectant le taux max fixé à 60%, cf. AàP partie 5 modalités financières)

Total aide publique : 74,03 % soit 214 301,55 € respectant le plafond max d'aide publique 80%

Il est proposé une aide du FEDER pour 57 898,96€, soit 20,00% d'une assiette de dépenses éligibles de 289 494,46 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	20,00	57 898,96
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Loire-Bretagne			54,03	156 402,59
Sous-total cofinancier				74,03	214 301,55
Bénéficiaire				25,97	75 192,91
Coût total éligible					289 494,46

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Frais de personnels	206 781,76
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	OCS taux forfaitaire 40% des frais de personnel directs	82 712,70
Coût total du projet		289 494,46

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	Réalisation	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	Résultat	Superficie en ha	Non concerné

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	Avance sollicitée
5	5.1	2	BFC011502	Aménagement partiel de la rue de Chanzy	CU LE CREUSOT MONTCEAU LES MINES	201 120,89 €	102 352,00 €	50,89 %	60 335,97 €					38 432,92 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
Sous-total			1			201 120,89 €	102 352,00 €		60 335,97 €	- €	- €	- €	- €	38 432,92 €		
5	5.1	3	BFC004819	ZAC de la Petite Hollande - secteur des Hexagones - Travaux de la Phase 2	SPL Territoire 25	1 471 835,65 €	878 400,00 €	59,68 %	391 255,75 €					202 179,90 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
Sous-total			1			1 471 835,65 €	878 400,00 €		391 255,75 €	- €	- €	- €	- €	202 179,90 €		
5	5.2	2	BFC008177	Création d'un maillage de pistes cyclables sur la commune de Genlis	COMMUNE DE GENLIS	1 011 291,05 €	162 720,00 €	16,09 %	306 543,84 €		337 500,00 €			204 527,21 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
Sous-total			1			1 011 291,05 €	162 720,00 €		306 543,84 €	- €	337 500,00 €	- €	- €	204 527,21 €		
5	5.2	3	BFC650254	Création d'un centre culturel et musical	Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon	2 153 500,95 €	480 000,00 €	22,29 %	538 376,19 €		500 000,00 €			635 124,76 €	SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	NON
Sous-total			1			2 153 500,95 €	480 000,00 €		538 376,19 €	- €	500 000,00 €	- €	- €	635 124,76 €		
5	5.2	4	BFC007632	Rénovation d'un bâtiment au service des familles, des séniors et de l'animation sociale locale	CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL JACQUES PILLET	991 915,00 €	576 000,00 €	58,07 %		11 027,00 €	1 100,00 €	252 500,00 €		151 288,00 €	Auc - Aucun régime d'aide	NON
Sous-total			1			991 915,00 €	576 000,00 €		- €	11 027,00 €	1 100,00 €	252 500,00 €	- €	151 288,00 €		
Nombre de projets présentés :			5			TOTAL	5 829 663,54 €	2 199 472,00 €	1 296 511,75 €	11 027,00 €	838 600,00 €	252 500,00 €	- €	1 231 552,79 €		

Projet	BFC011502 - Aménagement partiel de la rue de Chanzy
Porteur de projet	24710029000011 - CU LE CREUSOT MONTCEAU LES MINES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 24/09/2024 au 01/07/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 24/09/2024 au 26/03/2026
Coût total éligible	201 120,89 € HT
Montant de l'aide UE	102 352,00 €
Localisation du projet	71153 - Le Creusot
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

Afin de limiter la vitesse automobile, le tronçon de voirie passant sous le pont du CD1 a été interdit à la circulation ; celle-ci étant déportée sur les voies de dessertes bordant l'ouvrage d'art. Le secteur interdit aux VL, devient ainsi une liaison douce reliant le cœur de ville à la zone commerciale Chanliau et au quartier d'habitat d'Harfleur.

Le projet d'aménagement partiel de la rue de Chanzy sur la commune du Creusot prévoit la réalisation des travaux suivants :

- L'aménagement, par la CUCM, d'une voie cyclable / voie piétonne / noue paysagère avec la reprise des deux carrefours en extrémité (objet du présent dossier).
- L'aménagement, par la société Framatome, d'une voie de parking privé, de stationnements, de deux escaliers et d'un ensemble d'éléments liés à la sécurité du site (hors projet FEDER).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

Afin de limiter la vitesse automobile, le tronçon de voirie passant sous le pont du CD1 a été interdit à la circulation ; celle-ci étant déportée sur les voies de dessertes bordant l'ouvrage d'art. Le secteur interdit aux VL, devient ainsi une liaison douce reliant le cœur de ville à la zone commerciale Chanliau et au quartier d'habitat d'Harfleur.

Le projet d'aménagement partiel de la rue de Chanzy sur la commune du Creusot prévoit la réalisation des travaux suivants :

- L'aménagement, par la CUCM, d'une voie cyclable / voie piétonne / noue paysagère avec la reprise des deux carrefours en extrémité (objet du présent dossier).
- L'aménagement, par la société Framatome, d'une voie de parking privé, de stationnements, de deux escaliers et d'un ensemble d'éléments liés à la sécurité du site (hors projet FEDER).

ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1, « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) »

Elle n'est pas soumise à l'incitativité car il n'y a pas de régime d'aide d'Etat applicable.

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 20/06/25, date à laquelle il n'était pas achevé.

PVRT Tvx Eurovia = 22/10/25 sans réserve

PVRT Tvx Chapey = 26/03/26 sans réserve

Eligibilité FA "Mobilités durables urbaines"

Un des objectifs attendus de cette fiche action est de développer les voiries douces en milieu urbain afin d'encourager le recours à des formes de mobilité durables, de sécuriser la pratique des modes doux, d'assurer une continuité sur l'ensemble du territoire urbain et une connexion avec les zones péri-urbaines.

C'est le cas pour ce projet car il s'agit de relier le cœur de ville à la zone commerciale Chanliau et au quartier d'habitat d'Harfleur.

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 24/09/25 (date de signature de l'AE MOE) et le 01/07/2027 (La S2 de Chapey (lot 2) du 27/03/26 indique un avancement à 100% excepté le suivi de la 1ère année à qui est à 0%. Il est supposé que la fin de cette année de parfait achèvement est portée au 01/04/27. Il faut donc prévoir une fin d'éligibilité des dépenses au 01/07/27 le temps que l'entreprise Chapey transmette sa dernière facture.).

Éligibilité OI/CS : L'OI CUCM a validé la cohérence du projet lors du Comité de sélection / Conférence des Financeurs du 27/06/25.

AVIS DO

La région BFC n'étant pas co-financeur, l'avis de la direction opérationnelle Direction des Mobilités et Infrastructures a été sollicité. L'avis rendu le 28/08/26 énonce que "Le projet permet certes de lever un point noir et de prolonger des bandes cyclables existantes situées sur l'avenue de Verdun. Cependant le dossier n'explique pas comment les cibles présentées (habitants du quartier Harfleur, clients de la zone commerciale Chanliau) vont pouvoir rejoindre cet aménagement, le reste de la rue de Chanzy et la rue de Pologne n'étant pas aménagées.

Il est nécessaire de compléter la réflexion sur ce point qui permettra de maximiser l'intérêt du projet.

Si les habitants du quartier Harfleur transitent par la rue Bayard, comment rejoignent-ils l'aménagement ?

L'argumentaire présenté porte aussi sur la constitution d'une liaison vers la zone commerciale Chanliau. De la même manière, le porteur de projet peut-il expliquer le trajet envisagé entre la zone commerciale et l'aménagement projeté ?"

Le porteur a répondu qu'"à ce jour, aucune bande cyclable n'existe finalement entre la fin de l'aménagement rue de Chanzy (c'est-à-dire au croisement entre la rue de Chanzy et la rue Bayard) et l'avenue de la République, où se trouvent notamment le quartier d'Harfleur et la zone commerciale Chanliau.

Des réflexions sont en cours actuellement sur une modification du schéma directeur cyclable de la CUCM ; il est cependant difficile de prévoir quels aménagements seront envisagés à l'avenir sur ce secteur de la commune du Creusot (notamment la suite du réaménagement de la rue de Chanzy)."

AIDE D'ETAT

Il n'y a pas de régime d'aide d'état car le projet n'est pas susceptible d'attirer des clients ou investisseurs étrangers

COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique a été analysée pour le marché de travaux. Il n'apparaît pas d'irrégularité.

A noter concernant le lot 2 que l'acte d'engagement est signé à 31 990,84 € HT et le courrier d'acceptation est à 31 991,89 € HT. Interrogé, le porteur a répondu qu'il s'agit d'une erreur matérielle :

- Lors du dépôt de leur offre, il y avait une erreur de calcul dans le prix 205 dans le DQE : $1050 \times 0.29 = 304,50$ (et non 303.45 comme indiqué)

- le porteur leur a demandé (courrier de demande de précision en date du 17 février 2025) de corriger cette ligne et de transmettre un nouveau DQE.

- L'entreprise a confirmé cette erreur (voir réponse ci-dessous) et a transmis un DQE modifié.

"En réponse à votre courrier en date du 17 Février 2025, vous trouverez ci-dessous les demandes de précisions pour :

-Erreur de calcul dans le prix 205 : le DQE modifié vous est transmis en Pièce Jointe, avec le prix total du poste rectifié à 304.50€ H.T., soit un nouveau montant total de 31991.89€ H.T. "

- Lors de la notification, le porteur a repris, par erreur l'AE et le DQE de l'offre initial (à 31 990.84€).

- Toutefois, le montant "corrigé" (de 31 991.89€) apparaît bien dans le RAO ainsi que dans la délibération pour la signature de ce contrat. »

DEPENSES

Le lot 1 VRD est actualisé en accord avec le porteur qui a lui même fourni le DGD permettant de mettre à jour le montant des dépenses éligibles de ce poste.

AE = 147 830,05 € HT

DGD = 146 970,05 € HT

RECAPITULATIF TOTAL coût éligible

MOE = 22 160,00 € HT

Lot 1 = 147 830,05 € HT AE - 860,00 € HT (DGD) = 146 970,05 € HT

Lot 2 = 31 990,84 € HT

Soit un total éligible de 201 120,89 € HT.

RESSOURCES

Taux maximum d'aide publique

La FA "Mobilités durables urbaines" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce taux est respecté, il est de 100,00% sur l'opération globale.

Part d'autofinancement minimum

Pour ce projet, la CUCM est chef de file de la compétence puisqu'il s'agit d'une opération d'aménagement de voiries.

La part d'autofinancement minimum est de 20% car il y a un CTEC sur la Saône et Loire.

Ce taux est respecté, il est de 20% sur le projet global.

Taux de cofinancement européen

La FA "Mobilités durables urbaines" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 50,89% sur l'assiette éligible.

La subvention DETR est proratisée car l'assiette éligible est supérieure à l'assiette éligible FEDER.

Subvention DETR / Assiette DETR * Assiette FEDER

61 824 € / 206 081 € * 201 120,89 € = 60 335,97 €

FEDER = 102 352,00 € HT

CO FINANCEUR = 60 335,97 € HT

AUTOFINANCEMENT = 38 432,92 € HT

TOTAL éligible au FEDER = 201 120,89 € HT
TOTAL projet global = 205 220,89 € HT

AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par la CUCM, une subvention FEDER de 102 352,00 € est proposée pour l'aménagement de la rue de Chanzy au Creusot, représentant 50,89 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 201 120,89 € HT.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	50,89	102 352,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	30,00	60 335,97
Sous-total cofinancier				80,89	162 687,97
Bénéficiaire				19,11	38 432,92
Coût total éligible					201 120,89

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'oeuvre	22 160,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	178 960,89
Coût total du projet		201 120,89

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	Résultat	Nombre d'habitant	20536.00

Projet	BFC004819 - ZAC de la Petite Hollande - secteur des Hexagones - Travaux de la Phase 2
Porteur de projet	53942611400010 - SPL Territoire 25
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 01/01/2022 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2022 au 31/12/2027
Coût total éligible	1 471 835,65 € HT
Montant de l'aide UE	878 400,00 €
Localisation du projet	25388 - Montbéliard
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30 octobre 2026

Résumé du projet

La ville de Montbéliard a engagé un vaste programme de renouvellement urbain à l'échelle de la Petite Hollande, mobilisant de nombreux partenaires et faisant l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. L'opération d'aménagement de la phase 2 s'inscrit donc dans ce projet global. Le site des Hexagones est au cœur du projet de renouvellement urbain du quartier de la Petite Hollande. Sa position à l'interface entre différents secteurs (centre-ville, universités, Coeur de Quartier, Brossolette) au cœur de l'agglomération montbéliardaise, lui confère un rôle stratégique pour l'accueil d'un projet d'aménagement.

Les aménagements de la Phase 2 contribueront à créer un environnement propice au « bien-vivre » dans le quartier par la création d'aménagements structurants et novateurs répondant notamment aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, d'amélioration de la nature en ville et de réduction de la pollution en milieu urbain.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet s'intègre de manière pertinente dans le cadre des attendus de la fiche action FEDER Urbain "Infrastructures Vertes en ville". En effet, les aménagements de la Phase 2 contribueront à créer un environnement propice au « bien-vivre » dans le quartier prioritaire de la Petite Hollande, par la création d'aménagements structurants et novateurs répondant notamment aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, d'amélioration de la nature en ville et de réduction de la pollution en milieu urbain.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	59,68	878 400,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		Auc - Aucun régime d'aide	26,58	391 255,75
Sous-total cofinancier				86,26	1 269 655,75
Bénéficiaire				13,74	202 179,90
Coût total éligible					1 471 835,65

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	MOE-marché subséquent 4-n°22-301	63 390,93
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 2 - Eclairage Rés. Secs - TM22-305	188 104,19
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 3 - Revêtement - Mobilier urbain - TM22-304	386 150,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 1 VRD - TM22-303	395 464,07
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 4-Espaces Verts-TM22-306	438 726,46
Coût total du projet		1 471 835,65

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	Réalisation	Hectares	1.31
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	Valeur déjà comptabilisée sur 1 ^{er} dossier urbain de l'OI référent
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	Valeur déjà comptabilisée sur 1 ^{er} dossier urbain de l'OI référent
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	Résultat	Personnes	7 632.00

Projet	BFC008177 - Création d'un maillage de pistes cyclables sur la commune de Genlis
Porteur de projet	21210292500014 - COMMUNE DE GENLIS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA2 - Mobilités durables rurales
Eligibilité temporelle	du 11/01/2021 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 11/01/2021 au 31/12/2025
Coût total éligible	1 011 291,05 € HT
Montant de l'aide UE	162 720,00 €
Localisation du projet	21292 - Genlis
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet :

Le projet porté par la Ville de Genlis consiste en l'aménagement d'un maillage de pistes cyclables.

Ville de 5 300 habitants, Genlis est le chef-lieu de canton d'une population de 22 000 habitants. Il s'agit de la commune la plus peuplée de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise et exerce à ce titre, un rôle de commune centre.

Le développement de pistes cyclables sur la commune de Genlis permettra de penser la ville de manière plus durable en agissant pour l'environnement et la transition écologique mais aussi en faisant de Genlis une ville aux nouvelles mobilités.

Ce projet permettra de renforcer la pratique du sport, améliorera la santé des citoyens, renforcera la sécurité routière, et rendra la ville plus dynamique et attractive. Il s'articule autour de cinq axes :

1) Une prise en compte de tous les types de transports :

Afin d'être efficace le réseau de pistes cyclables doit être pensé comme un outil à l'usage de tous et non pas uniquement à usage récréatif. Il s'agit de prendre en compte à la fois les déplacements quotidiens domicile/travail et domicile/écoles et les déplacements touristiques.

2) Un aménagement au sein d'une commune à vocation intercommunale :

Composé de deux boucles (autour du centre-ville / déplacement vers les communes voisines), le projet doit être conçu pour les déplacements à l'intérieur de la ville mais aussi à l'extérieur de la ville avec les communes voisines.

3) Un outil au service de la multimodalité :

Traversée par une route départementale très fréquentée, la ville de Genlis dispose d'une gare dont le temps de trajet Genlis-Dijon est de 10 minutes. Un des enjeux est donc d'orienter les citoyens vers une logique vélo-train dans leur besoin de déplacement.

La ville de Genlis souhaitant développer les pratiques de partage des transports notamment au travers du covoiturage, les pistes cyclables seront un atout afin d'aider les habitants à se déplacer en toute sécurité vers les aires de covoiturages.

4) Un enjeu sécuritaire et environnemental :

Compte tenu de la circulation sur la ville, le développement de pistes cyclables permettra un usage du vélo plus sûr.

Compatible avec les enjeux environnementaux, l'utilisation du vélo par les habitants viendra répondre, au moins en partie, aux problématiques liées à l'intensité du trafic routier et sera moins émetteur en terme de CO2.

5) Vers une ville plus attractive :

La commune de Genlis perd progressivement des habitants. Le développement des pistes cyclables est l'une des composantes d'une volonté d'ensemble de renforcer les équipements publics à Genlis dans le but de la rendre plus attractive.

En effet, le projet permettra de relier le quartier de la gare aux points stratégiques de la commune : Mairie, Espace Culturel, Établissements sportifs, collège, écoles, commerces de manière sécurisée. Les aménagements ont été étudiés pour que les cyclistes puissent emprunter un itinéraire sécurisé et en site propre. Ainsi la piste cyclable bidirectionnelle a été réalisée sur un trottoir dédié avec une largeur de 2,5 m minimum à chaque fois qu'il était techniquement possible de le faire. De plus, les intersections ont été sécurisées : rétrécissement de la voie, Signalétique horizontale et verticale

Il est attendu le développement des multimodalités avec la gare, l'augmentation de l'usage du vélo (comptage mis en place) et une diminution du trafic de véhicules pour les courts/moyen trajets ce qui aura un impact positif sur l'environnement.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Le projet répond à l'Objectif spécifique 5.2 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)" car il contribue à développer la mobilité douce en milieu rural. En effet, la fiche action "Mobilités durables" cite les projets de renforcement de réseaux d'aménagements cyclables afin de constituer des continuités, notamment entre les communes proches en milieu peu dense. L'objectif est de relier les infrastructures existantes ou de finaliser les continuités cyclables. Le projet porté par la ville de Genlis est éligible car il prévoit l'aménagement d'un maillage de pistes cyclables reliant Genlis, ville centre aux autres communes.

Par ailleurs, l'opération est conforme aux critères fixés dans la fiche action. En effet, l'avis de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise est joint au dossier, ce qui valide la compatibilité du projet avec la stratégie du territoire. De plus, le projet est compatible avec les stratégies mises en place par la Région en termes de mobilité dans le SRAD-DET.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention de 162 720 € représentant 16,09% d'un coût total de 1 011 291,05 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	16,09	162 720,00
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	28,33	286 543,84
ETAT	Services du Premier ministre	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Auc - Aucun régime d'aide	1,98	20 000,00
DEPARTEMENT	Côte-d'Or		Auc - Aucun régime d'aide	33,37	337 500,00
Sous-total cofinancier				79,78	806 763,84
Bénéficiaire				20,22	204 527,21
Coût total éligible					1 011 291,05

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	PHASE PREPARATION ET DEPENSES DIVERSES	14 663,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MOE PHASE 2 ET 3	23 485,77
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MOE PHASE 1	25 977,50
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX PHASE 3	203 719,33
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX PHASE 1	368 837,15
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX PHASE 2	374 608,30
Coût total du projet		1 011 291,05

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Km	5.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	Résultat	Nombre d'habitant	22000.00

Projet	BFC650254 - Création d'un centre culturel et musical
Porteur de projet	24210015400028 - Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 14/02/2029
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 31/12/2028
Coût total éligible	2 153 500,95 € HT
Montant de l'aide UE	480 000,00 €
Localisation du projet	21383 - Marcilly-sur-Tille
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

Au cœur de l'écoquartier AMI, sur l'ancienne friche industrielle de Marcilly-sur-Tille, la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon porte la création d'un Centre Culturel et Musical visant à regrouper les pratiques artistiques aujourd'hui dispersées sur le territoire. Ce nouvel équipement proposera toute l'année une offre culturelle diversifiée autour de la musique, du théâtre et des arts du cirque, associant programmation professionnelle, pratiques amateurs et actions d'éducation artistique et culturelle. Ouvert aux habitants, aux jeunes publics, aux artistes et aux associations, il offrira des espaces adaptés à la pratique, à l'apprentissage, aux spectacles et aux résidences artistiques. Véritable lieu de création, de transmission et de rencontre, il favorisera l'accès à la culture et contribuera au renforcement du lien social. La requalification de cet ancien site industriel permettra également de valoriser durablement le quartier. En structurant et professionnalisant l'offre culturelle locale, le projet contribuera ainsi à accroître la fréquentation de publics extérieurs et à renforcer l'attractivité culturelle, touristique et économique du territoire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la création d'un centre culturel et musical au sein de la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (COVATI), s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au

sein de l'objectif spécifique 5.2 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "tourisme durable, patrimoine et culture en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 14/02/2029, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle.

Le Pays Seine-et-Tilles Bourgogne, territoire de contractualisation, a confirmé la compatibilité du projet avec la stratégie du territoire dans un courrier en date du 01/10/2025., indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la COVATI, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 480 000 € est proposée pour ce projet, conforme aux dispositions du Régime cadre exempté de notification n°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, représentant 22,29 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 2 153 500,95 € HT.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	22,29	480 000,00
ETAT	Intérieur		Auc - Aucun régime d'aide	25,00	538 376,19
DEPARTEMENT	Côte-d'Or			23,22	500 000,00
Sous-total cofinancier				70,51	1 518 376,19
Bénéficiaire				29,49	635 124,76
Coût total éligible					2 153 500,95

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Coordination SPS	5 400,00
140- Dépenses de prestations externes	Contrôle technique	8 920,00
140- Dépenses de prestations externes	Etude géotechnique	9 480,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 6 - Serrurerie	13 576,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'oeuvre	179 600,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	1 936 524,95
Coût total du projet		2 153 500,95

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00

FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	0.00

Projet	BFC007632 - Rénovation d'un bâtiment au service des familles, des seniors et de l'animation sociale locale
Porteur de projet	40750395200019 - CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL JACQUES PILLET
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/01/2022 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2022 au 31/12/2027
Coût total éligible	991 915,00 € HT
Montant de l'aide UE	576 000,00 €
Localisation du projet	58131 - Guérigny
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

Par cette opération, le Centre Social Intercommunal de Guérigny vise à réhabiliter un bâtiment en friche situé dans le quartier de Châtre, à Guérigny, pour y installer un pôle dédié aux familles, aux seniors et à l'animation locale, le CSI de Guérigny ayant constaté un manque de place dans le local actuel (Centre Jacques Pillet) et la nécessité d'accompagner l'augmentation des besoins sociaux du territoire.

Ce nouveau bâtiment permettra d'offrir au personnel du CSI des locaux adaptés à leurs activités et d'améliorer les services rendus aux habitants (notamment les familles, les seniors, les adolescents et les personnes vulnérables).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à la Priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » puisqu'elle répond à l'objectif d'optimisation de l'espace urbanisé existant et la limitation de l'extension urbaine, par la facilitation du traitement des friches (espaces vacants et dégradés, abandonnés totalement ou partiellement).

L'opération est éligible au regard des critères fixés par la fiche action Renouvellement urbain en milieu rural car :

- Le porteur de projet a renseigné la "note sur la prise en compte de l'environnement", qui témoigne d'une réflexion en amont construite autour de la séquence Éviter-Réduire-Compenser.
- L'opération a reçu un avis favorable du Pays Val de Loire Nivernais, confirmant sa compatibilité avec la stratégie du territoire

- L'opération est compatible avec le Sraddet, notamment sa thématique "gestion économe de l'espace", puisqu'il permet la réhabilitation de friche urbaine.
- L'opération est compatible avec le SRB, dont l'orientation stratégique B comprend la lutte contre l'artificialisation des sols, ce qui comprend la maîtrise du foncier, et donc la réutilisation de friches urbaines.
- L'opération est compatible avec le SRDEII, qui indique la nécessité de réponse au défi de la sobriété foncière, ce qui inclut la réhabilitation des friches urbaines.

Une analyse du caractère purement locale de l'aide, validée par la DAAJA, a conclu à l'impact purement de l'aide, qui est donc située hors du champ des aides d'Etat.

Pour ces raisons, l'instructeur émet un avis favorable pour ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	58,07	576 000,00
DEPARTEMENT	Nièvre		Auc - Aucun régime d'aide	0,11	1 100,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	1,11	11 027,00
Autre partenaire récurrent	CAF		Auc - Aucun régime d'aide	11,34	112 500,00
Autre partenaire récurrent	Caisse Primaire d'Assurance Maladie		Auc - Aucun régime d'aide	10,08	100 000,00
Autre partenaire récurrent	Commune		Auc - Aucun régime d'aide	4,03	40 000,00
Sous-total cofinancier				84,75	840 627,00
Bénéficiaire				15,25	151 288,00
Coût total éligible					991 915,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Achat du bien	89 700,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux rénovation bien immobilier	902 215,00
Coût total du projet		991 915,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0.00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour information

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
5	5.2	3	BFC010567	Restauration du pont sur la Seille du 18ème siècle près de l'église	Mairie de ruffey sur seille	314 234,20 €	150 840,00 €	48,00 %	Modification de la date de début d'exécution et de début d'éligibilité des dépenses au 01/03/2024 au lieu du 01/03/2025
Nombre de projets présentés :		1			TOTAL	314 234,20 €	150 840,00 €		

Projet	BFC010567 - Restauration du pont sur la Seille du 18ème siècle près de l'église
Porteur de projet	21390471700013 - mairie de ruffey sur seille
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/03/2024 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/03/2024 au 31/12/2027
Coût total éligible	314 234,20 € HT
Montant de l'aide UE	150 840,00 €
Localisation du projet	39471 - Ruffey-sur-Seille
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

Le pont de Saint-Aignan, situé à Ruffey-sur-Seille, est un ouvrage du XVIII^e siècle inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 17 juillet 2003. Il assure aujourd'hui un rôle fonctionnel essentiel en permettant les déplacements piétons et cyclistes entre les commerces, la mairie et l'église du village, tout en constituant un élément majeur du patrimoine architectural local.

Un diagnostic détaillé a mis en évidence une dégradation avancée de la structure : affaissement des voûtes, bombement des tympans, décollement des bandeaux, fissuration des maçonneries, déchaussement des moellons, infiltrations généralisées et déformation des parapets. L'état global de l'ouvrage compromet sa stabilité, sa sécurité d'usage et sa conservation à long terme.

Le projet vise à restaurer l'ensemble du pont, sur les parties immergées et hors d'eau, au moyen de techniques compatibles avec les exigences de préservation des monuments historiques. Les interventions permettront de stabiliser durablement la structure, de sécuriser le passage piéton et cycliste et de sauvegarder un élément remarquable du patrimoine communal.

La restauration du pont de Saint-Aignan contribue à la protection du patrimoine culturel, à l'amélioration de l'attractivité du territoire et au maintien des mobilités douces au cœur du village.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Par courriel en date du 09/07/2026, le bénéficiaire a sollicité une modification de la date de début d'exécution et de début d'éligibilité des dépenses au 01/03/2024, à la place du 01/03/2025 indiquée dans la convention initiale.

Cette demande est acceptée afin d'inclure les dépenses d'honoraires liées à l'opération, réalisés avant le début des travaux eux-mêmes.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	48,00	150 840,00
ETAT	Culture et communication		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	30,00	94 270,21
DEPARTEMENT	Jura		Auc - Aucun régime d'aide	5,52	17 353,19
Sous-total cofinancier				83,52	262 463,40
Bénéficiaire				16,48	51 770,80
Coût total éligible					314 234,20

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
210- Dépenses de communication de l'opération	panneau signalétique	190,40
140- Dépenses de prestations externes	Mission SPS	2 475,00
140- Dépenses de prestations externes	Maitrise d'oeuvre	20 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	291 568,80
Coût total du projet		314 234,20

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	54088.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1.00

FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	0.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	0.00

FSE +

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 4 : synthèse p77
 - CCI REGION BFC p79
 - E2C89 p83

Programmation initiale : avis défavorable

- Priorité 4 : synthèse p87
 - 1 dossier Région BFC p89

Consultation écrite du 23 au 30 octobre 2026														
Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027														
Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"														
Programmation initiale														
Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FSE+	Taux FSE+	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Régime d'aide
4	4.5	2	BFC016249	MINI-STAGES 2026	CCI REGION BFC	190 254,83 €	85 614,67 €	45,00 %				104 640,16 €		Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			1			190 254,83	85 614,67		-	-	-	104 640,16	-	
4	4.7	2	BFC016324	Ecole de la 2e Chance de l'Yonne - E2C 89 2026	Ligue de l'enseignement BFC	471 572,50 €	185 679,61 €	39,37 %	170 184,42 €	103 746,30 €	7 361,34 €	4 600,83 €		Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			1			471 572,50	185 679,61		170 184,42	103 746,30	7 361,34	4 600,83	-	
Nombre de projets présentés :		2			TOTAL	661 827,33	271 294,28		170 184,42	103 746,30	7 361,34	109 240,99	-	

Projet	BFC016249 - MINI-STAGES 2026
Porteur de projet	13002256900318 - CCI REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/01/2026 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 31/12/2026
Coût total éligible	190 254,83 € TTC
Montant de l'aide UE	85 614,67 €
Localisation du projet	43 - Franche-Comté
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

La découverte des métiers est un outil permettant aux jeunes publics (collégiens, lycéens, étudiants) de construire leur projet d'orientation. Elle mobilise l'immersion en entreprise pour éclairer et donner corps à une vision floue de l'environnement professionnel et de ses trajectoires possibles.

Les politiques publiques, conscientes de l'enjeu de rendre chaque jeune acteur de son parcours d'orientation, facilitent les passerelles entre le monde scolaire et professionnel.

Mais, ces portes sur le monde du travail s'ouvrent également en période de vacances scolaires : c'est l'objet du projet « mini-stages ». Ceux-ci s'effectuent donc pendant les vacances scolaires ou hors temps universitaire et offrent l'opportunité aux jeunes collégiens (4ème et 3ème), lycéens ou étudiants, de découvrir un métier, sur une période de 1 à 5 jours. Ils peuvent se réaliser dans tout type de structure à savoir entreprises, administration, association, profession libérale... Il est possible de faire plusieurs mini-stages pendant la même année scolaire et ainsi découvrir des métiers très différents. A noter que le mini-stage ne remplace pas les éventuels stages obligatoires (stages de 3ème ou de seconde) mais qu'il vient en complément.

Ainsi, le jeune pourra, lors de son mini-stage, découvrir le monde de l'entreprise, enrichir ses représentations des métiers et des organisations et évoluer dans son processus d'orientation (professionnel et scolaire) hors temps pédagogique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération « mini-stages » correspond pleinement aux objectifs du programme 21/27 et à sa priorité 4 "développer l'orientation et l'offre de formation régionale" car elle contribue à l'accroissement de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et d'information des métiers en améliorant l'accès à la formation et à terme à l'emploi qui sont visés à travers l'objectif spécifique 4.5 du programme. Par ailleurs, les objectifs recherchés consistent pour le jeune à découvrir le monde de l'entreprise, enrichir ses représentations des métiers et des organisations, évoluer dans son processus d'orientation (professionnel et scolaire) hors temps pédagogique, se familiariser et vivre au quotidien la réalité du monde professionnel, découvrir un métier en immersion, valider un projet professionnel sur des bases réalistes ou se faire connaître d'un futur employeur pour éventuellement signer un contrat d'apprentissage à la suite.

Ainsi, l'opération permet de préparer les jeunes à des choix d'orientation éclairés en facilitant la rencontre avec le monde de l'entreprise.

L'éligibilité temporelle est bien respectée car le dossier a été déposé en date du 01/07/2026 et l'opération se termine le 31/12/2026.

L'éligibilité géographique est également bien respectée car l'opération est bien située dans la zone couverte par le programme à savoir la région Bourgogne Franche-Comté.

Éléments financiers :

- assiette FSE+ : 190 254,83€
- taux d'intervention : 45,00 %
- FSE+ : 85 614,67 €
- total aides publiques : 85 614,67 €
- autofinancement : 104 640,16 €
- Total éligible au FSE+ : 190 254,83 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 85 614,67 €, représentant un taux de 45,00 % d'une assiette éligible s'élevant à 190 254,83 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	45,00	85 614,67
Sous-total cofinancier				45,00	85 614,67
Bénéficiaire				55,00	104 640,16
Coût total éligible					190 254,83

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	dépenses directes de personnel	135 896,31
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	forfait 40% sur dépenses de personnel	54 358,52
Coût total du projet		190 254,83

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	Réalisation	Nombre d'actions d'information	2690.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	Réalisation	Nombre de professionnels	2200.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	Résultat	Nombre de personnes	3000.00

Projet	BFC016324 - Ecole de la 2e Chance de l'Yonne - E2C 89 2026
Porteur de projet	32001811200138 - LEBFC
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA2 - Actions de formations en amont de la qualification
Eligibilité temporelle	du 01/01/2026 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 31/12/2026
Coût total éligible	471 572,50 € TTC
Montant de l'aide UE	185 679,61 €
Localisation du projet	089 - Yonne
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

L'Ecole de la 2e Chance est un centre de formation mettant en oeuvre et accompagnant des parcours individualisés favorisant l'intégration sociale et professionnelle de jeunes éloignés de l'emploi de 16 à 30 ans. L'Ecole de la 2e Chance 89 accueille des jeunes prioritairement sans diplômes et demandeurs d'emploi. L'objectif principal est de faciliter leur intégration dans le monde professionnel ou dans une formation qualifiante et de les aider à trouver leur voie. L'Ecole de la 2ème Chance leur enseigne des savoirs de base, compétences socles et compétences professionnelles indispensables pour encourager cette réussite.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021 2027 L'opération «Ecole de la 2e Chance de l'Yonne - E2C 89 2026» correspond aux objectifs de la fiche action Formations en amont de la qualification v1 du 03/10/2022 du programme FEDER FSE+ Bourgogne Franche Comté.

Cette opération vise à permettre l'acquisition de savoirs de base dans l'objectif d'une mise à niveau générale et professionnelle pour intégrer une formation qualifiante ou s'insérer dans le monde professionnel. Le public cible correspond à celui attendu dans la fiche action : il s'agit d'un public jeune de moins de 30 ans

qui a prioritairement un faible niveau de qualification et qui est souvent demandeur d'emploi ou éloigné de l'emploi. L'E2C 89 propose à ce public bénéficiaire un programme de formation individualisé en petits groupes visant l'acquisition de compétences générales et professionnelles sous la forme d'ateliers thématiques afin de favoriser la nécessaire évolution de leurs compétences au regard de l'évolution du marché du travail. Sur la base de l'approche de compétences, sont mis en place : la remise à niveaux de savoirs de base, le développement de compétences personnelles, des modules de professionnalisation, des travaux de mobilité, des ateliers de raisonnement logique et de développement des habiletés intellectuelles et pratiques, des projets pédagogiques divers intégrant une montée en compétences dans le socle de base.

L'E2C 89 a la capacité juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit d'une association déclarée d'utilité publique. Le plan de financement comprend uniquement des dépenses éligibles (dépenses de personnel interne et externe + forfait 40%). Les modalités de soutien financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention FSE+, le taux maximal d'intervention FSE+ et le taux maximum d'aide publique. Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le projet. Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER FSE+ 21-27. Le porteur a bénéficié du FSE chaque année sur cette programmation et a démontré une bonne gestion administrative du traitement de la demande. Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu en Bourgogne Franche Comté. Le porteur a déposé son projet avant la fin de celui-ci. Le porteur en tant qu'association déclarée reconnue d'utilité publique est bien soumis aux obligations de la commande publique cependant les prestations concernées ont toutes un coût HT situé en deçà des seuils de mise en concurrence adaptée ou formalisée. L'acheteur a pour seule obligation de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin. Le porteur a bien fourni des justificatifs dans ce sens (demandes de devis, devis et convention, tableau de mise en concurrence, déclaration sur l'honneur, déclaration d'absence de conflits d'intérêts).

Les éléments financiers du projet sont les suivants :

- o montant FSE+ = 185 679,61 € soit un taux de 39,37 %
- o montant cofinancement : 285 892,89 € soit un taux de 60,63 %
- o montant total aide publique : 471 572,50 € pour un taux de 100 %
- o montant autofinancement : il n'y a pas d'autofinancement
- o Assiette éligible totale au FSE : 471 572,50 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 185 679,61 €, représentant un taux de 39,37 % d'une assiette éligible s'élevant à 471 572,50 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	39,37	185 679,61
ETAT	Services du Premier ministre			1,83	8 643,25
ETAT	Travail, emploi et dialogue social			32,74	154 377,17
ETAT	Travail, emploi et dialogue social			1,52	7 164,00
DEPARTEMENT	Yonne			1,56	7 361,34
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			22,00	103 746,30
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			0,98	4 600,83
Sous-total cofinancier				100,00	471 572,50
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					471 572,50

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Personnel Externe	10 184,73
050- Frais de personnel directs	Personnel interne	326 652,77
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Forfait 40 %	134 735,00
Coût total du projet		471 572,50

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	75.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	40.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	35.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	Réalisation	Participant	34.00

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Programmation initiale : avis défavorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
4	4.7	1	BFC012264	Programme 25 : 16 Programme Qualifiant	Région BFC	195 986,60 €	117 591,96 €	60,00 %	Opération inéligible car elle ne respecte pas le montant plancher de 200 000 € HT fixé dans la fiche action formations qualifiantes.
Nombre de projets présentés :		1			TOTAL	195 986,60 €	117 591,96 €		

Projet	BFC012264 - Programme 25 : 16 Programme Qualifiant
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	195 986,60 € TTC
Montant de l'aide UE	117 591,96 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	30/10/2026
Date décision Président	30/10/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : l'opération est éligible à l'Objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2025, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur. Les pièces du marché font clairement référence au financement du FSE et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le coût total éligible de l'opération est de 195 986.60 € soit un montant inférieur au montant plancher de 200 000 €

HT fixé dans la fiche "formation qualifiante V1" approuvé par le comité de suivi 3/10/2022.

Malgré les éléments fournis par le porteur, l'opération ne répond pas au montant minimal imposé par la fiche action : un avis défavorable est rendu.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	117 591,96
Sous-total cofinancier				60,00	117 591,96
Bénéficiaire				40,00	78 394,64
Coût total éligible					195 986,60

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 16 Programme Qualifiant Jura 2024	22 407,84
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 16 PRF 2024- Complémentaire	27 734,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 16 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024	71 348,76
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 16 Programme Qualifiant Doubs 2024	74 496,00
Coût total du projet		195 986,60

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	30.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	1.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	14.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	Réalisation	Participant	5.00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Résultat	Participant	16.00

